

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Plaintes d'incivilité déposées par des employés et des cadres	7	6	12	10	3
Plaintes de harcèlement psychologique	1	1	6	7	7
Plaintes de harcèlement sexuel	0	0	0	0	0
Plaintes de harcèlement physique	0	0	0	0	0
<b>*Taux de départ volontaire</b>	<b>24,9</b>	<b>24,2</b>	<b>28,4</b>	<b>17,2</b>	
Taux de roulement des cadres*	Pas disponible				
Taux de roulement du personnel (techniciens et professionnels)*	Pas disponible				
**Taux d'absentéisme pour maladie (employés et cadres)	6,11	6,63	7,01	4,57	5,23

\*Il n'y a pas de taux de roulement dans la fonction publique. Dans les rapports annuels, il y a le taux de départ volontaire pour toutes les classes d'emploi et repartit selon le mouvement (départ à la retraite, départ en mutation, départ à la suite d'une démission, etc.). Le taux de départ volontaire est obtenu en divisant le nombre de départs volontaires par le nombre moyen d'employés. Ce dernier est calculé à partir du solde de l'effectif choisi au hasard sur une période de cinq mois de l'année financière. Pour l'année 2021-2022, les données Média ne sont pas encore disponibles.

\*\* Tableau de bord en gestion de l'invalidité – SCT. Les données de 2021-2022 sont celles des trois premiers trimestres (avril 2021 à décembre 2021).